



retrait de carte de 10 ans

Par **nori**, le **26/08/2010** à **19:48**

Bonjour,

Je me permets de vous écrire ce message afin de vous demander quelques renseignements :

J'ai 36 ans, rentré en France en juin 2007 avec un visa touristique (c'est mon épouse qui m'a envoyé l'hébergement), marié en juin 2007 avec une française (qui 10 ans plus que moi), (à présent nous avons 3 ans et 02 mois de vie commune), nous n'avons pas d'enfant (mon épouse ne peut pas avoir d'enfant).

J'ai eu le certificat de résidence algérien en mois de Septembre 2008 (motif de séjour : toute profession en département français), je suis Ingénieur (statut : Cadre) dans un groupe français depuis Octobre 2007 et embauché depuis Juillet 2008,

Ce je voudrai savoir, après le divorce (cest qui veut se divorcer).

Est ce que je risque le retrait des papiers, dans ce cas je serai dans l'obligation de quitter le territoire français ?

Est-ce que je garde mes papiers, mais avec un changement de motif de séjour (salarié,.....) ?

Est-ce que je risque rien ?

Expliquer moi , donner moi conseils 'qu'est ce qu'il faut faire), SVP.

cordialement.

merci